

Valence 2 Rives (V2R) Projet de vie de l'Ensemble
--

1- Contexte

1.1- *Contexte général*

La démarche « Valence 2 Rives » se situe dans le contexte géographique et sociologique de l'aire urbaine de Valence, centrée sur la ville de Valence, préfecture du département de la Drôme, rassemblant (données INSEE 2007) 40 communes, de part et d'autre du Rhône, avec 29 communes drômoises et 11 ardéchoises.

La démographie de cette aire urbaine drainant l'exode rural des arrière-pays drômois et ardéchois, son développement géographique périurbain, ont été dynamiques en particulier dans la deuxième partie du XXIème siècle. Et de 1999 à 2007, la croissance démographique a été de 0,7%, avec un taux de renouvellement notable (c'est-à-dire qu'aujourd'hui la part venant de l'extérieur de l'aire urbaine est très importante).

1.2- *Contexte de l'Eglise Protestante Unie*

En ce qui concerne plus spécifiquement l'Eglise Protestante Unie, le Consistoire Valentinois-Haut Vivarais comprend 3 secteurs : Nord, Plaine et Grand Valence.

L'aire urbaine de Valence, qui correspond grossièrement aux secteurs « Plaine » et « Grand Valence » (un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Valence - 180.000 habitants) est encore la plus « dense » de Rhône-Alpes (chiffres 2011) pour l'EPUDF :

- 7 Eglises locales (1 / 25.000 hab.)
- 8 postes pastoraux théoriques au total (1 / 22.000 hab.) dont 7 pourvus en 2015

Mais elle est bien évidemment soumise à l'érosion sociologique de son socle historique, générée par le brassage démographique, ce qui impose de s'adapter, d'évoluer, rejoignant en cela le mouvement qui s'impose à l'ensemble des communautés de la région Centre-Alpes-Rhône de l'EPUDF.

Depuis plusieurs années, les Eglises locales de Chabeuil / La Véore / Portes-lès-Valence ont engagé une coopération dans un ensemble constituant « La Plaine ».

Les Eglises locales de Bourg-lès-Valence / Saint-Péray / Valence se sont associées dans une démarche d'ensemble « Valence 2 Rives ».

Dans les deux dernières décennies, les Eglises locales de Valence et de Saint-Péray ont très sensiblement évolué : Saint-Péray a fusionné avec Touloud ; Valence en divisant par deux son nombre de pasteurs, est passé d'un fonctionnement en trois secteurs avec chacun une vie propre à un fonctionnement en paroisse unifiée.

Sur le plan des bâtiments, si les presbytères et lieux de culte sont conservés pour Saint-Péray et Bourg-lès-Valence, Valence a vendu deux presbytères et un temple.

Par ailleurs, sur un plan plus large, le bassin de vie de Valence est riche d'une très grande diversité d'Eglises : en sus de l'Eglise catholique, partagée entre deux évêchés, rives droite et gauche du Rhône, les Eglises se rattachant au mouvement évangélique sont nombreuses : Eglise évangélique libre, Eglise de Pentecôte, Nouvelles Frontières, Assemblées de Frères..., ainsi que celles rattachées aux communautés arméniennes.

Aujourd'hui, à l'issue du synode régional de 2015 (décisions à confirmer par le synode national de 2016), l'Ensemble V2R bénéficie de :

- 1 poste pastoral pour l'association culturelle de Bourg-lès-Valence
- 1 poste pastoral pour l'association culturelle de Saint-Péray
- 1 poste pastoral pour l'association culturelle de Valence
- 1 poste pastoral partagé entre les associations culturelles de Saint-Péray et Valence
- 1 poste pastoral porté par V2R, dédié à 60% à l'aumônerie des hôpitaux publics de Valence, et 40% à Valence 2 Rives

2- Principes

2.1- Sens de la démarche V2R

S'engager dans la construction d'un ensemble, c'est vouloir *être Eglise ensemble*. Cette volonté, clairement exprimée par les trois Eglises locales partenaires de l'Ensemble Valence 2 Rives, fait l'objet du présent « Projet de vie ».

2.2- Le « pourquoi », et le « pour quoi » de la construction de l'Ensemble

Pourquoi

- Evolution des mentalités : ouverture « territoriale », sans supprimer le local
- Diminution des ressources (financières et humaines)
- Nous avons plus de chances de nous faire entendre, ensemble qu'isolé
- Répondre aux vœux tracés par le synode

Pour quoi

- Pourvoir à des besoins/fonctions spécifiques sur le plan local
- Dynamiser nos Eglises, de manière à « rebondir »
- S'ouvrir sur l'extérieur, faire des choses ensemble
- Être plus visibles
- Témoigner de l'unité de l'Eglise
- Pas pour faire une « super paroisse »
- Économiser de l'énergie (faire mieux avec moins)
- Mener des actions communes
- Être solidaires (partager avec ceux qui n'ont pas)
- Développer la synergie (mise en commun de plusieurs actions concourant à un effet unique et aboutissant à une économie de moyens), ce qui suppose une stratégie d'ensemble
- Favoriser l'émulation (sentiment qui pousse à faire aussi bien ou mieux qu'un ou plusieurs autres dans diverses activités)

2.3- Projet de vie et charte (rôles respectifs)

Le projet de vie est l'expression de ce que nos trois Eglises locales ont envie de vivre ensemble. Il peut comprendre des réflexions à partager sur des sujets identifiés, des actions à coordonner ou à mutualiser, des projets à réaliser, etc.

Le projet de vie de l'Ensemble précise donc ce qui est porté, animé, mis en œuvre par l'Ensemble par délégation des associations culturelles qui le constituent.

Il est ce qui mobilise la communauté.

Pour mener à bien ces réflexions, ces actions, ces projets au niveau de l'Ensemble, il est nécessaire que soient fixées les règles de fonctionnement de l'Ensemble, notamment pour ce qui concerne les mutualisations ; c'est l'objet de la charte.

Elle s'attache à préciser la façon dont les associations culturelles délèguent à l'Ensemble une partie de leur mission et la façon dont l'Ensemble gèrera ces missions pour leur compte.

Elle est ce qui régule la communauté.

2.4-Finances

Tout projet porté par V2R est pris en charge financièrement par les 3 associations culturelles, à parts égales (sauf dispositions particulières adoptées préalablement par les trois Conseils Presbytéraux). V2R n'ayant pas de personnalité juridique, le projet peut être financièrement géré par l'une des Eglises, les autres lui apportant leur contribution.

2.5-Actualisation

Le projet de vie de l'Ensemble a vocation à être actualisé dès que nécessaire, sur décision du Conseil d'Ensemble V2R, et au moins tous les 5 ans, sur la base d'un bilan.

3- Apport de nos différentes cultures d'Eglise

3.1-Bourg-lès-Valence

3.1.1. Généralités :

- composition sociologique : à la fois rurale et citadine.
- sensibilité : notre paroisse est assez similaire aux deux autres paroisses quant à la diversité de sensibilité théologique, de pratique de la foi et d'engagement ecclésial.

3.1.2. Synthèse d'une réflexion en paroisse :

- *Quel Evangile voulons-nous proclamer ?*
 - o En une phrase, on pourrait définir l'Evangile comme la bonne nouvelle que Jésus nous aime et nous a sauvés du péché, de la mort éternelle. Ce salut s'exprime par la vie éternelle, la confiance en Dieu, l'émerveillement devant la nature, l'amour pour autrui...
- *Comment témoigner de l'Evangile ?*
 - o Témoigner de ce que Dieu a fait dans nos vies, avec sensibilité pour ne pas culpabiliser, et avec authenticité pour éviter le clinquant inutile.
 - o Prêcher le grand Dieu tout-puissant qui, en Jésus, s'est fait notre ami.
 - o Témoigner par l'amour fraternel, par des cultes vivants, par l'amitié (petits groupes).
 - o Dire la Parole vivante (notamment les textes des Évangiles) à l'écrit ou à l'oral.
- *Comment accompagne-t-on les membres de notre communauté ?*
 - o Par affinité, par les petits groupes de « sociabilisation », par le pasteur.
- *Quelle est notre vision du ministère pastoral et des ministères non-pastoraux ?*
 - o On attend plus particulièrement du pasteur qu'il soit un enseignant, un berger (ministères que tout paroissien peut aussi exercer), et moteur des divers ministères exercés par les paroissiens.

3.2-Saint-Péray

La diversité caractérise notre Eglise locale. Elle est :

- 3.2.1. diverse dans sa composante sociologique (7 communes urbaines et rurales) ; des traditions d'origine rurale persistent et l' « héritage » religieux – et/ou culturel – protestant est transmis par les familles ; le brassage des populations opère ici aussi un renouvellement ; l'Eglise locale cherche un second souffle auprès des jeunes générations ;
- 3.2.2. diverse dans son rapport à l'Evangile dont la mise en œuvre de la pertinence sociale est depuis longtemps vécue davantage à titre individuel (dans des organismes d'Eglise ou non) que par le biais de l'Eglise locale ; diverse dans son rapport à la lecture et l'étude de la Bible : les temps de partage et d'étude bibliques proposés en Eglise sont aujourd'hui peu fréquentés ;
- 3.2.3. diverse dans ses sensibilités théologiques qui s'expriment dans les cultes et dans des rencontres conviviales régulières (pause-café, repas après culte, groupes de maisons, fêtes de paroisse, Avent vivant, temps de prière œcuménique...) ;
- 3.2.4. diverse dans l'engagement des membres de l'Eglise au travers des différents ministères non pastoraux (prédicateurs laïcs, visitants, catéchètes, qui bénéficient de formations) et des services d'Eglise (entretien des temples, accueil repas, etc.), engagement vécu de manière équilibrée avec le ministère pastoral, respecté pour sa spécificité – notamment la liberté de prédication – dans le cadre du ministère collégial exercé avec et par le conseil presbytéral.

3.3-Valence

3.3.1. Pratique forte et « théorisée » de l'ouverture :

3.3.1.1. Accueil des nouveaux

3.3.1.2. Large éventail d'actions de nature très différentes

3.3.1.3. Vie commune de diverses orientations théologiques

3.3.1.4. Possible grâce à une fraternité vécue, une grande liberté de parole, et une bienveillance bien développée

3.3.2. Liens forts (avec des hauts et des bas, bien sûr) avec des organismes à l'échelle de l'agglomération, voire bien au-delà aujourd'hui :

3.3.2.1. Diaconat

- 3.3.2.2. Foyer
- 3.3.2.3. EEUdF
- 3.3.3. Charges de centralité (Valence ville-préfecture, et cœur du bassin de vie), mais en contrepartie aussi outils de centralité (cf. organismes ci-dessus)
- 3.3.4. Pratique de la gestion des relations institutionnelles religieuses / ecclésiales dans un paysage local compliqué
- 3.3.5. Patrimoine bâti historique atypique (Temple Saint-Ruf monument historique, église baroque...), ou au potentiel très riche (Foyer, bâtiment, emplacement)
- 3.3.6. Sociologie : Valence peut encore s'appuyer sur une population protestante traditionnelle, mais se renouvelle avec un brassage de sensibilités et d'origines très diverses. Effacement progressif des « grandes familles ». Encore de nombreuses personnes-ressources.
- 3.3.7. Riche passé, mais écriture de l'avenir de façon ouverte, sans être prisonnier de ce passé.
- 3.3.8. Ministères pastoraux : habitude que de nombreuses actions s'organisent sans pasteur.

4- Ce que nous voulons faire ensemble, portés par la prière

4.1-Axes prioritaires : objectifs communs, ambitions

- 4.1.1. Formation : lecture de la Bible, formation théologique...
- 4.1.2. Communion fraternelle : catéchèse, temps forts culturels, rencontres intergénérationnelles...
- 4.1.3. Témoignage vers l'extérieur : évangélisation, communication, visibilité.
- 4.1.4. Présence chrétienne dans la cité : enjeux de société, diaconie, interreligieux...

4.2-Unité et diversité

Le projet de vie de l'Ensemble consiste à développer une dynamique d'unité tout en sauvegardant, voire en cultivant la diversité.

La diversité peut être source de richesse et de renouvellement. En construisant la confiance, le projet de vie de l'Ensemble permet de transformer la diversité des Eglises locales partenaires en atout.

On veillera toujours à l'expression de la diversité au sein de l'unité et à la manifestation de l'unité au sein de la diversité.

5- Mutualisations et coordinations

5.1-Définitions :

Au sein d'un Ensemble, on peut distinguer trois types d'actions transversales :

5.1.1- Actions de solidarité (=> principe général)

Une action relève de la solidarité lorsqu'une personne d'une Eglise locale intervient dans une autre de l'Ensemble pour assurer un service ou une aide que cette paroisse a l'habitude d'assurer elle-même, mais qu'elle ne peut provisoirement pas assumer.

Exemples : appui d'un pasteur à une association culturelle sans pasteur, animation d'un groupe biblique, intervention d'un prédicateur laïque ou de musicien.

5.1.2- Actions coordonnées (=> projet de vie nécessairement / charte si besoin)

Une action coordonnée est réalisée au niveau d'une Eglise locale, mais elle s'articule avec d'autres actions dans les autres paroisses et nécessite donc une concertation au niveau de l'Ensemble.

Exemples : des événements ayant lieu dans nos différentes Eglises locales avec un calendrier concerté...

5.1.3- Actions mutualisées (=> projet de vie nécessairement / charte nécessairement)

Une action mutualisée est réalisée pour le compte de l'ensemble de nos paroisses, dans une des paroisses de l'Ensemble (ou ailleurs), sous la responsabilité de l'Ensemble, par une équipe réunissant si possible des membres des trois paroisses.

Exemples : une journée de formation des catéchètes, un site internet, un poste pastoral porté par l'Ensemble...

5.2-Principe général

Les Eglises locales sont aujourd'hui un espace indispensable de vie, de mobilisation et d'animation. La répartition des tâches entre l'Ensemble et les paroisses répond avant tout au principe de subsidiarité, c'est-à-dire que l'Ensemble est légitime à gérer ce qui présente un intérêt manifeste à l'être à son niveau plutôt qu'à celui des paroisses. D'une façon générale le passage de la paroisse à l'Ensemble, ou inversement, se fait lorsqu'il y a plus à gagner qu'à perdre au transfert.

Notre conviction est que l'avenir de nos communautés passe par le renforcement des convergences et de la vie en commun.

5.3-Postes pastoraux

5.3.1. Aumônerie

Une convention est en cours d'approbation, définissant la composition, le mode de désignation et le rôle du Conseil d'Accompagnement, ainsi que le champ de ses responsabilités. Le Conseil d'Accompagnement assure l'accompagnement de l'aumônier, et V2R a le souci de développer un lien de proximité avec ce Conseil.

Transfert de compétence acquis / en cours

Les Conseils Presbytéraux ont d'ores et déjà marqué leur volonté de gérer de façon commune le poste d'aumônerie (60% pour les établissements publics hospitaliers de Valence, 40% pour des missions V2R liées prioritairement à l'aumônerie).

5.3.2. Dominantes

a) Définition :

À la mise en place des Ensembles correspond entre autres la volonté de s'organiser pour que le travail des pasteurs puisse à la fois être plus approfondi et bénéficier à un cercle élargi : c'est le principe des « dominantes » qui, tout en préservant un enracinement indispensable de chaque pasteur dans une paroisse pour une part de son temps (actes pastoraux, visites...), lui demande de s'investir pour une autre part de son temps sur des actions transversales (les « dominantes ») à l'échelle de Valence Deux Rives.

b) Répartition :

- Le pasteur en charge d'une dominante est le pivot entre le ou les groupes concernés et le Conseil d'Ensemble. Il est dans tous les cas le référent auprès du Conseil d'Ensemble, sans être toujours l'animateur.
- La définition des dominantes et leur répartition s'effectuent d'un commun accord entre l'équipe pastorale et le Conseil d'Ensemble, sous la responsabilité de celui-ci.
- Chaque pasteur choisit une dominante principale et une, voire deux, dominantes secondaires. Il est possible ainsi de constituer un binôme pastoral (voire un trinôme) sur une dominante précise. Ce système favorise concertation et souplesse.
- La répartition des dominantes est fonction de l'équipe des pasteurs en place. Elle est donc susceptible d'être révisée.

c) Liste des dominantes :

La liste suivante de 7 dominantes, ainsi que leur définition, est arrêtée. Elle est susceptible d'être révisée par le Conseil d'Ensemble.

Dominantes pastorales	Définition	Observations
Formation animateurs	Formation des animateurs de cultes, de groupes de maison, de partage biblique, des prédicateurs...	
Groupe de Jeunes	Animation et accompagnement du groupe de jeunes.	Appelée à devenir une « Dominante Jeunesse », en ajoutant un groupe « Jeunes adultes »
Catéchèse	- Accompagnement des équipes catéchétiques EB et KT. - Coordination des événements V2R (cultes intergénérationnels, sorties catéchétiques).	
Formation biblique et	- Accompagnement des groupes de	

théologique	lecture et d'étude de la Bible. - Coordination de l'offre V2R.	
Formation visitants	- Animation / accompagnement des groupes de visitants paroissiaux. - Coordination de l'aumônerie des maisons de retraite.	Une collaboration d'au moins 2 pasteurs semble indispensable
Diaconie	Lien à cultiver avec les institutions diaconales d'une part, avec les associations et les mouvements en relation avec l'Eglise d'autre part.	Une collaboration d'au moins 2 pasteurs semble indispensable
Interreligieux	Coordination et animation des événements interreligieux sur V2R en lien avec Paroles Communes.	

d) Remarques

- La dimension « témoignage-évangélisation », sous une forme éclatée, est présente dans les différentes dominantes, et dans les équipes et projets mis en place par V2R.
- L'œcuménisme se vit déjà au plan des Églises locales. À ce titre, il concerne chaque pasteur en exercice. Mais c'est l'échelon consistorial qui semble le plus pertinent pour l'exercice de cette « dominante », qui peut être portée d'ailleurs, selon le cas, par un pasteur ou par un laïc. Il existe en effet au niveau des 3 consistoires « Valentinois-Haut-Vivarais », « Portes du Midi » et « Eyrieux-Doux » et des 2 diocèses de Valence et de Viviers, un groupe (dit « Club des Cinq ») qui est en charge de l'œcuménisme sur l'ensemble du territoire.

5.3.3. Concertation pour la nomination et l'évaluation des pasteurs

Le Conseil d'Ensemble V2R est compétent pour la nomination et l'évaluation du pasteur en charge de l'aumônerie, après avis du Conseil d'Accompagnement de l'aumônerie du Grand Valentinois. Par ailleurs, chaque Conseil Presbytéral est compétent pour la nomination et l'évaluation des pasteurs rattachés à son association cultuelle. Nous affirmons cependant notre volonté de consulter et prendre en compte l'avis des autres Conseils Presbytéraux de l'Ensemble, dans la mesure où chaque pasteur a en charge pour une partie de son temps une ou des dominantes qui concernent l'Ensemble, et où il est appelé à être partie intégrante d'une équipe pastorale d'Ensemble.

Transfert de compétence : à moyen ou long terme

La question de la nomination et de l'évaluation des pasteurs par l'Ensemble V2R pourra être posée, indépendamment de leur ancrage souhaitable à une ou plusieurs Eglises locales.

5.4-Autres champs d'action

Certains champs d'action de V2R sont couverts par des groupes dont l'animateur peut être un laïc, même lorsque un ou des pasteurs figure parmi les membres ou se joignent occasionnellement au groupe. Ces champs d'action relèvent de l'autorité du Conseil d'Ensemble, pour ce qui concerne la participation de l'EPUDF

Ils ne sont pas réservés aux seuls membres élus des Conseils Presbytéraux. Ils sont des lieux d'engagement offerts aux membres des paroisses qui peuvent ainsi participer activement à la vie de l'Ensemble. La liste de champs d'action existants ou en gestation mentionnée dans le présent Projet de Vie a un caractère évolutif.

5.4.1. Cultes communs

Actuellement, les cultes communs sont célébrés au rythme approximatif d'une fois par trimestre, suivant le principe, si possible, d'une rotation entre les trois Eglises.

5.4.2. Groupe de jeunes

Le Groupe de Jeunes Valence-2-Rives (G2J) réunit des post-catéchumènes (+14 ans 1/2) des 3 Eglises composant l'Ensemble Valence-2-Rives. Chacun des participants peut y inviter des amis qui n'ont pas nécessairement de lien avec l'Eglise. Il se réunit environ 2 fois par mois au Foyer Protestant, dans un local mis à sa disposition. Il est accompagné par un pasteur au minimum dont la jeunesse est la dominante, et 2 ou 3 jeunes plus expérimentés prennent des responsabilités en son sein.

Sous la forme de temps spirituels et bibliques, de partages, de jeux, d'animations diverses, le projet est que les participants grandissent dans leur foi et continuent de découvrir quels peuvent être leurs engagements et place dans l'Eglise.

Le Groupe de Jeunes (G2J) est invité à prendre part aux activités proposées par l'Ensemble Valence-2-Rives (Journée de fête, cultes communs...). C'est ainsi que les jeunes peuvent recevoir des apports des générations qui les précèdent et apporter leur pierre à l'édifice de l'Ensemble.

Il est informé régulièrement des animations et projets au niveau consistorial, régional et national de l'EPUDF, mais aussi d'autres lieux de vie spirituelle ouverts à la jeunesse de nos Eglises, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de ces apports qui dépassent le seul cadre de l'Ensemble.

Le Groupe de Jeunes (G2J) n'est pas l'Eglise de demain, il est déjà l'Eglise d'aujourd'hui.

5.4.3. Catéchèse

Aujourd'hui

- Chaque Eglise locale a son propre groupe d'école biblique (EB) et de catéchisme (KT). Les 3 groupes d'EB utilisent le même matériel et disposent d'un pasteur référent pour préparer les séances.

- Suivant les années, de 1 à 3 cultes communs avec les EB et KT sont programmés. Celui de la fête des Eglises (juin) s'est imposé comme le principal temps fort de l'année.

Orientations pour le futur

Valence 2 Rives a l'ambition de faire vivre la catéchèse de façon dynamique, en proposant aux enfants une offre riche et diversifiée à l'échelle de l'Ensemble.

- Les EB et KT ont la possibilité de participer à des journées ou des week-ends consistoriaux qui favorisent les rencontres entre les enfants et les jeunes.

- Les catéchètes ont la possibilité de participer à des formations. Ils sont encouragés à partager et développer leur savoir-faire, leur réflexion et les animations.

5.4.4. Commission « Événementiel »

Valence 2 Rives a la volonté de coordonner et d'organiser les « événements » qui animent la vie sur son périmètre, afin d'éviter les concurrences de mobilisation et de permettre une offre optimisée, à destination des membres des Eglises concernées, et en marge ou hors de ces Eglises.

Pour cela, le Conseil d'Ensemble V2R désigne une commission « Événementiel », représentative des trois Eglises locales et de la pastorale V2R.

La commission travaille sous l'autorité du Conseil d'Ensemble, dont elle tient sa légitimité.

Elle dispose d'une large autonomie de décision, sauf cas particulier nécessitant l'arbitrage du Conseil d'Ensemble.

Transfert de compétence à court terme

La commission « Événementiel » est composée de représentants de chaque Eglise locale, plus un pasteur désigné par la pastorale. Elle doit mobiliser au-delà des conseils, et en même temps assurer un lien étroit avec eux. Les représentants sont désignés sur proposition des Conseils Presbytéraux. Peuvent participer aux travaux de la commission toute personne pouvant contribuer à ces travaux, en accord avec elle.

La commission travaille sous l'autorité du Conseil d'Ensemble. Ses décisions sont souveraines, sauf appel de sa part au Conseil d'Ensemble, ou autosaisine de ce Conseil d'une question la concernant.

La commission Événementiel a pour objectif de permettre à V2R de :

- coordonner les calendriers des 3 Eglises locales, en réservant de façon générale une priorité aux événements relevant de V2R (elle est donc tenue au courant des projets des paroisses)

- réguler, hiérarchiser, et valider les événements de son niveau de compétence

- développer des thématiques en commun,

- développer sur le territoire de l'ensemble une offre culturelle et spirituelle cohérente et de

qualité,

- être une force de proposition toujours en lien avec le Conseil d'Ensemble,

- s'assurer de la prise en charge de l'organisation pratique des événements V2R (y a-t-il bien des responsables désignés ?)

Principes généraux permettant de définir les événements relevant de V2R :

- événements du niveau de l'agglomération valentinoise

- cycles de conférences ou de spectacles

- en lien direct avec les objectifs communs de V2R

Aspects financiers :

- le principe général est le partage des dépenses afférentes par tiers pour chaque paroisse

- un montant maximum est fixé par action unitaire, nécessairement limité (au-delà, nécessité d'une décision du Conseil d'Ensemble)
- un montant maximum global est fixé pour l'année budgétaire par le Conseil d'Ensemble, en lien avec les Conseils Presbytéraux

Il revient à la charte de mutualisation de définir les modalités de mise en œuvre de ces différents principes.

5.4.5. Communication

Valence 2 Rives a la volonté de coordonner, d'organiser et de développer la communication des événements et réflexions propres à l'Ensemble afin de la rendre plus efficace et plus lisible.

De façon générale, Valence 2 Rives veut aussi encourager, à la fois la communication entre les Eglises locales constituant l'Ensemble, et la communication vers le public qui ne fréquente pas nos lieux d'Eglise (affiches, radio, journaux...)

V2R porte le comité de rédaction EPUDF de RCF26, et l'anime, tout en ayant la volonté de l'élargir au-delà de son propre périmètre.

a) Transfert de compétence à court terme

Le Conseil d'Ensemble désigne des équipes associant des membres de chaque Eglise locale pour alimenter et développer les différents supports de communication (des regroupements sont évidemment possibles).

Elles ont vocation à :

- créer et alimenter une page d'Ensemble bimestrielle des journaux paroissiaux : annonces et communication sur les événements et projets passés et à venir, bilans d'étape sur les démarches d'Ensemble, réflexions sur des thèmes transversaux...
- gérer la chronique d'Ensemble dans le journal mensuel « Réveil »,
- mettre en place et gérer le futur site internet commun en remplacement des sites existants,
- identifier les personnes-ressource en matière de création et de diffusion de l'information
- animer la participation de l'EPUDF aux émissions de RCF26, en lien avec le Consistoire.

b) Transfert de compétence à moyen terme

La question d'un journal commun pourra se poser.

5.4.6. LPEAV (la parole est à vous)

Au travers d'une activité de théâtre d'improvisation ouverte à tous, LPEAV propose une passerelle entre l'Église et le monde et une réflexion sur le témoignage. Un Comité de Pilotage représentatif des trois Églises locales est désigné par le Conseil d'Ensemble sur proposition de ces Églises.

5.4.7. Interreligieux

L'objectif est d'organiser des événements spécifiques grâce à la mobilisation d'un groupe représentatif des trois Églises. Une équipe est actuellement en gestation.

5.4.8. Mission

L'objectif est d'organiser des cultes mission V2R, en lien avec des associations missionnaires et humanitaires (prioritairement le DEFAP et la CEVAA).